SEMAINE DU 21 AU 27 JUILLET 2021 - 1,30 €
N°2462

LA VIE ECONOMIQUE
DU SUD-OUEST

NOUVELLE-AQUITAINE

SOURIEZ, VOUS ÊTES DÉCONNECTÉS !

DORDOGNE
Des fraudes plus complexes

NOUVELLE-AQUITAINE
Le bio progresse encore

© D.R.

© D.R.

NOUVELLE-AQUITAINE
SOURIEZ, VOUS ÊTES DÉCONNECTÉS !

L'éditeur Lonely Planet et l'opérateur Orange ont uni des cultures apparemment éloignées pour réaliser un guide de balades en France… sans application mobile, déconnexion oblige.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

Orange associé à Lonely Planet pour l'édition d'un guide dédié à la déconnexion ? Eh bien oui, c'est possible : dans un contexte de compagnonnage permanent avec son portable, y compris en vacances (GPS, bons plans, réseaux, etc.) et aux confins les plus reculés de la planète, l'ultraconnecté ne savoure que mieux les sensations du lâcher prise… pour apprécier ensuite le retour « à la civilisation », comme une liberté retrouvée. Sans renier sa capacité à chasser les ultimes zones blanches en France, l'opérateur joue la carte de la rupture provisoire avec l'outil numérique pour porter le regard, grâce à l'éditeur rompu à toutes les aventures, sur une nature infiniment surprenante et des paysages ouverts à d'autres expériences sensorielles.

L'esprit est véritablement au repos quand l'esprit s'éteint enfin pour nous laisser ici et maintenant

Naviguer sur la Dordogne prend une autre allure lorsqu'on opte pour le packraft, bateau gonflable ultraléger

L'esprit est véritablement au repos quand l'écran (total) qui le relie au quotidien, à ce qu'on laisse derrière soi ou à ce qui nous attend, s'éteint enfin pour nous laisser ici et maintenant. Sans filet, sans filtre. Comme avant.
Pour Jean-Bernard Carillet, l'un des auteurs les plus prolifiques de Lonely Planet, qui signe ce guide insolite, « la déconnexion devient une nécessité quand la communication prend le pas sur le contenu », lorsqu'elle « nous éloigne des expériences que nous vivons et des personnes qui sont physiquement présentes à nos côtés ». Bref, lorsque le virtuel se substitue au réel, il est urgent de renouer avec un vécu authentique.
L'auteur a pris les chemins de traverse pour repérer, dans toutes les régions de France, des lieux improbables où il fait bon débrancher pour profiter de bonnes ondes. Il en a même trouvé au cœur des villes. Il suffit parfois d'un pas de côté ou d'un pied dans l'eau, sur un paddle ou un canoë près de sa maison ou de son bureau, dans l'obscurité absolue le temps d'un dîner, loin des exigences contemporaines.

D'ABORD UN ÉTAT D'ESPRIT

« Quand Orange a fait appel à Lonely Planet pour imaginer un guide sur la déconnexion, deux cultures se sont rencontrées, l'une nourrie de grands espaces et d'activités de plein air, l'autre de nouvelles expériences permises par les innovations technologiques dans le cadre d'un usage responsable », explique le directeur éditorial du guide, tandis que chez Orange on assure que « la seule déconnexion heureuse est celle que l'on choisit », ceci après une période de télétravail intense qui a aboli les frontières public-privé.
Résultat de cette coédition : une vision renouvelée de la déconnexion, dans un esprit de découverte. Gageons qu'il ne viendrait à l'esprit de personne de dégainer son portable dans les sites répertoriés. Le Sud-Ouest laisse l'embarras du choix pour rompre ce fil à la patte qui nous empêche de passer vraiment à autre chose. Autour de Bordeaux, il fait bon dormir dans l'un des onze refuges périurbains (gratuits) répartis au-delà de la couronne formée par l'A630 et la N230. Dans l'esprit de ceux que l'on trouve en haute montagne, mais conçus par des artistes, ils offrent une étape nocturne insolite dans l'exploration des alentours. Après ces cabanes baptisées « Belle étoile » ou « Tronc creux », revenir en pleine lumière vers Bordeaux et ses Bassins à flots en béton brut suppose de garder un contact avec l'univers numérique, pour prendre un grand bain d'œuvres d'art et plonger dans une expérience sensorielle faite de projections hors normes et de fracas musical.

AVENTURES LACUSTRES

Plus haut, la pointe du Médoc offre au surfeur la plage sauvage du Pin-Sec, entre dunes et blockhaus, au terme d'une unique route qui livre le sportif à l'appel de la vague. Dans les Landes, les plages sauvages sont propices à la marche nordique, idéale pour tracer à grands pas, de ses deux bâtons dans le sable, une droite qui file le long du cordon dunaire. Dans « l'Amazonie landaise », entre le lac de Léon et l'océan, le courant d'Huchet entraîne ensuite le promeneur, qui troque ses bâtons pour la pagaie de la galupe, dans un décor façonné par la force des éléments. Cet écosystème, protégé sur plus de 600 hectares, est le paradis des oiseaux, des loutres et des aulnes.
Naviguer sur la Dordogne prend une autre allure lorsqu'on opte pour le packraft, bateau gonflable ultraléger qui se cale dans un sac à dos pour combiner treks terrestres et dérives à fleur d'eau. Nature et aventure se conjuguent en autonomie dans cette réserve biosphère, version bivouac pour les plus roots ou chez l'habitant pour plus de confort, à préparer avec Périgord Events.
Bien d'autres destinations attendent ceux qui choisissent la grande région : rencontre des étoiles dans le triangle noir du Quercy, « meilleur ciel nocturne de France » au cœur des Causses ; baignade tonique dans les gaves du Béarn, eaux vives tout droit descendues des Pyrénées ; petit matin brumeux dans les cabanes amarrées du village flottant de Pressac, dans la Vienne ; parenthèse pastorale avec un berger des estives de Bagnères-de-Bigorre ; défi au vertige depuis la passerelle de Mazamet, à 70 mètres de frissons entre le vide et la montagne Noire ; parcours de land art sur l'île de Vassivière, entre lac et forêt limousine ; cheminement entre marais salants et carrelets dans l'estuaire de la Charente, à l'île Madame… Une centaine de destinations nationales pour effacer l'heure et le temps, et mettre en veille les écrans de portables.

• *100 lieux & expériences pour déconnecter en France*, en librairie et dans les boutiques Orange.

COACH'IN CCITY DÉMOCRATISE LE

La chambre de commerce et d'industrie des Landes lance Coach'in Ccity, une filiale dédiée à l'accompagnement des entreprises sur les ressources humaines, le développement commercial et au coaching pour tous. La formule qui débute dans les Landes avec neuf coachs certifiés pourrait, à l'avenir, être dupliquée en franchise.

Par Nelly BÉTAILLE

© Shutterstock - Africa Studio

« Le coaching : une approche puissante qui permet de déverrouiller des problématiques, en identifiant objectivement ses talents, ses forces, ses ressources, ses faiblesses, et de devenir autonome dans l'atteinte de son objectif », assure Jean-Luc Perinet, directeur du département conseil et formation à la chambre de commerce et d'industrie (CCI) des Landes et de Coach'in Ccity. Si cette nouvelle filiale privée de la CCI des Landes qui associe au capital 12 collaborateurs de la chambre consulaire propose un accompagnement sur le recrutement, les ressources humaines et le

COACHING

développement commercial, elle veut aussi « démocratiser le coaching ». « Développé en France dans les années 80 chez les sportifs, il reste réservé à une élite, encore constituée essentiellement de cadres de grandes entreprises, dans les métropoles », observe le directeur.

UN COUP DE BOOST SUR LE MENTAL

L'offre des coachs de la nouvelle structure est résolument tournée vers le parcours professionnel et ses aléas, les changements de vie, le lien entre vie professionnelle et personnelle, les problématiques liées à l'orientation des jeunes ou la reconversion. Dans le département, 15 dirigeants d'entreprise viennent d'expérimenter la démarche. « À la sortie de la crise sanitaire et souvent de l'interruption de leur activité, elle leur permet de prendre du champ par rapport à ce qu'ils viennent de vivre, de s'interroger sur ce qu'ils doivent consolider, améliorer, voire laisser tomber. Et de s'autoriser à ouvrir le champ des possibles pour capter d'autres marchés, une diversification, une autre façon de travailler, voire une réorientation. Un vrai coup de boost sur le mental ». Même processus pour les 20 personnes en recherche d'emploi, actuellement suivies dans le cadre d'une convention avec Pôle emploi. Dès la rentrée, elle sera également proposée sur les campus universitaires à des étudiants de dernière année qui s'apprêtent à se positionner sur le marché du travail. « L'objectif est aussi de démocratiser l'approche auprès du grand public en proposant la prestation à des particuliers avec des tarifs abordables », complète Jean-Luc Périnet.

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT EN FRANCHISE

L'ambition de l'équipe, aujourd'hui composée de trois consultants externes et de neuf coachs certifiés (deux coachs de la CCI et sept partenaires extérieurs) : « se positionner comme un cabinet référent sur le marché néo-aquitain dans les cinq années à venir ». Via la plateforme en ligne et ses deux espaces d'accueil en présentiel, le modèle de la partie coaching est également conçu pour être décliné à terme en franchise sur d'autres territoires. Une opportunité non négligeable pour les CCI, en pleine mutation économique et qui doivent désormais explorer d'autres sources de revenus.

© Shutterstock - fizkes

UN COACHING EN PRÉSENTIEL OU EN LIGNE

Présentée comme l'innovation majeure développée par Coach'in Ccity, la plateforme www.coach-in-ccity.com propose au client de choisir en ligne la prestation qui lui convient en fonction du profil et des compétences spécifiques de chaque coach. Elle permet de réserver un créneau de séance et de régler celle-ci. Pour les entreprises ou les particuliers, une carte avec un crédit d'heures facilite les paiements et la réservation de séances pour une tierce personne. Elles peuvent ensuite être suivies en visioconférence ou en présentiel au sein d'une des maisons du coaching, inaugurées le 27 mai, dans les locaux de la CCI à Dax et dans un local privé à Mont-de-Marsan doté d'un espace cosy pour les entretiens individuels et d'un espace de réunion pour les coachings collectifs.

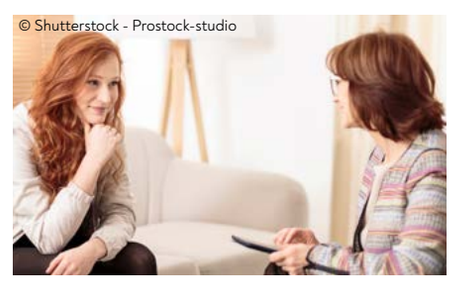
© Shutterstock - Prostock-studio

© Shutterstock - Africa Studio

DES COACHS CERTIFIÉS

L'un des enjeux du collectif de coachs réunis au sein de Coach'in Ccity : mieux faire connaître le métier et l'activité. En effet, si la profession tend à se développer, avec environ 220 000 intervenants en France, « elle a souffert d'abus de langage, beaucoup de consultants développant une activité de coach sans toutefois être formés à ses principes d'action », note Jean-Luc Périnet, directeur de la structure. Une éthique qui passe par « l'écoute, la bienveillance, la confidentialité et la capacité de poser un cadre dans l'accompagnement. Le coach doit être pragmatique et engageant dans la mise en action, tout en étant lui-même supervisé ».

Grâce au travail de modélisation de ce métier réalisé par les fédérations et organismes internationaux, « aujourd'hui, les certifications délivrées par les centres de formation agréés par le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont d'un bon niveau », assure le dirigeant. « La profession reste néanmoins atomisée, assez clairsemée et plutôt composée d'indépendants qui ne disposent pas toujours d'un budget pour financer des locaux ou leur communication. Coach'in Ccity rend possible la mutualisation des moyens, en fédérant les coachs volontaires répondant à une charte d'adhésion, au sein de l'entreprise. »

DES FRAUDES PLUS COMPLEXES

Le Codaf Dordogne poursuit sa surveillance malgré la crise sanitaire. À des secteurs traditionnellement repérés s'ajoute la lutte contre de nouvelles pistes de fraudes.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

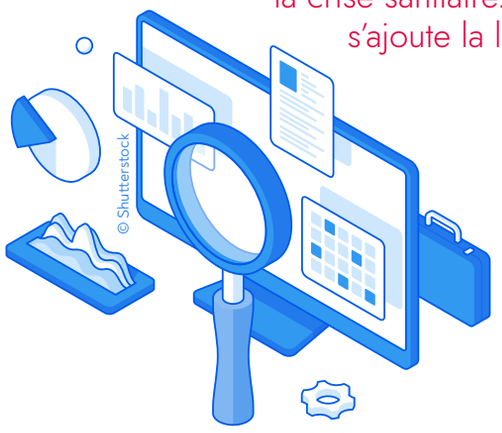

© Shutterstock

Le Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude en Dordogne (Codaf) s'est réuni en formation plénière sous la coprésidence du préfet de la Dordogne et de la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Périgueux pour dresser le bilan de l'année écoulée et tracer les perspectives de travail.

Le Codaf a vocation à lutter contre des fraudes « toujours plus organisées et complexes », grâce à un partage de renseignements et à des stratégies d'actions communes de l'administration avec des organismes partenaires.

Dans le contexte de crise sanitaire, les résultats de lutte contre les fraudes sont en retrait de – 29 % : le montant total estimé du préjudice lié à la lutte contre le travail illégal et la fraude fiscale et sociale en 2020 s'élève à 4 989 170 euros, contre 7 041 722 euros en 2019.

CIBLAGE PLUS PRÉCIS

Ceci s'explique par la diminution du nombre de contrôles durant la période de crise sanitaire : 160 opérations Codaf regroupant l'intervention de plusieurs services de l'État, avec notamment une baisse significative de contrôles dans le secteur des Hôtels, cafés, restaurants (HCR)… à relativiser car une amélioration a été apportée au ciblage des politiques de contrôle et de détection de chaque organisme, en témoigne l'augmentation du nombre de procès-verbaux délictuels dressés (61 contre 54 en 2019) malgré le fort ralentissement du nombre de contrôles.

Sur ces 61 procès-verbaux délictuels dressés, 59 l'ont été pour des infractions liées au travail illégal et 2 sur des réglementations spécifiques. S'agissant plus précisément des PV relatifs au travail illégal, les verbalisations ont concerné les HCR pour 27 % (43 % en 2019), le BTP pour 18 % (20 % en 2019) et l'agriculture pour 13 % (10 % en 2019), tandis que la dissimulation de salariés et l'emploi d'étrangers sans titre de travail ont concerné en 2020 respectivement 57 % (90 % en 2019) et 30 % (4 % en 2019) des infractions relevées.

D'AUTRES SECTEURS SOUS SURVEILLANCE

Ces opérations Codaf ont aussi donné lieu à 47 courriers d'observations, 126 contraventions, 1 transaction pénale, 5 signalements auprès du procureur de la République, 10 dossiers de remboursement au titre de l'activité partielle, la régularisation de 10 salariés non déclarés, 5 contrôles fiscaux. L'an prochain, le Codaf Dordogne a notamment décidé de faire porter ses efforts de contrôle sur les transports véhicules utilitaires légers, les déménageurs, les centres équestres, les chantiers BTP, les offres d'emploi frauduleuses et les usurpations d'identité, les marchés des secteurs touristiques, la fraude à la TVA, la contrefaçon, les trafics de tabac, la fraude fiscale et sociale commise via l'e-commerce, le travail illégal et la fraude fiscale connexe, les fraudes fiscales et sociales commises via des sociétés éphémères frauduleuses, la fraude à la résidence, la fraude documentaire et à l'identité ; tous terrains d'investigation qui nécessitent l'adaptation des moyens d'enquêtes aux enjeux du numérique et la recherche d'un meilleur recouvrement des créances en matière de fraude aux finances publiques.

> Dans le contexte de crise sanitaire, **les résultats de lutte contre les fraudes sont en retrait de 29 %**

TRAITEMENT DES DIFFICULTÉS
NOUVELLE PROCÉDURE

Une nouvelle procédure judiciaire de traitement des difficultés des entreprises est créée pour permettre un apurement rapide du passif et permettre le rebond de l'entreprise.

Par Stéphane BOURSE

La loi de sortie de la crise sanitaire institue une nouvelle procédure judiciaire de traitement des difficultés des entreprises pour permettre aux petites entreprises viables un apurement rapide des dettes et la poursuite pérenne de leur activité. Appelée « procédure de traitement de sortie de crise », la mesure est temporaire et ne s'applique que pendant deux ans, du 2 juin 2021 au 2 juin 2023. Elle doit permettre de restructurer la dette d'entreprises dont la situation était satisfaisante avant la crise sanitaire mais qui connaissent des difficultés conjoncturelles liées à la crise sanitaire. Seul le chef d'entreprise peut demander l'engagement de cette procédure. Les créanciers n'ont pas la possibilité d'en prendre l'initiative. La nouvelle procédure judiciaire est simplifiée et ne dure que trois mois (contre six mois maximum dans le droit commun).

Pendant la procédure, le chef d'entreprise conserve son pouvoir de gestion. Le mandataire de justice désigné par le tribunal a pour mission de surveiller la gestion mais pas d'y participer ou d'assister le chef d'entreprise.

Le chef d'entreprise, avec l'aide du mandataire de justice, établit un plan pluriannuel de règlement des dettes, excluant toute cession forcée des actifs de l'entreprise à un repreneur. En cas d'impossibilité d'établir un plan crédible, le chef d'entreprise peut demander une procédure de règlement judiciaire classique ou une liquidation judiciaire. Le mandataire de justice ou le procureur de la République peuvent faire les mêmes demandes.

L'ouverture de la procédure fait l'objet d'une publicité au BODACC (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales), dans un journal d'annonces légales et est mentionnée au registre du commerce et des sociétés.

> Pendant la procédure, le **chef d'entreprise** conserve son **pouvoir de gestion**

ENTREPRISES CONCERNÉES

La nouvelle procédure concerne les entreprises de moins de 20 salariés et dont le total du bilan n'excède pas 3 millions d'euros. Il peut s'agir d'entreprises individuelles, de sociétés, d'EIRL, ou de professionnels libéraux.

L'entreprise doit être dans une situation de cessation des paiements, étant précisé que l'entreprise doit néanmoins disposer des fonds nécessaires pour payer les créances salariales.

Il s'agit donc d'une cessation des paiements limitée.

L'entreprise doit pouvoir justifier d'être en mesure d'élaborer, dans le délai de trois mois, un plan permettant d'assurer sa pérennité. Elle doit enfin pouvoir présenter des comptes réguliers et sincères, donnant une image fidèle de sa situation financière.

UNE PÉRIODE D'OBSERVATION DE TROIS MOIS

À l'ouverture de la procédure, le tribunal désigne un unique mandataire de justice qui cumule les missions habituelles du mandataire judiciaire et de l'adminis-

trateur judiciaire. Ce mandataire surveille la gestion de l'entreprise et agit au nom des créanciers et dans leur intérêt collectif. Il n'exerce pas de mission d'assistance du chef d'entreprise dans sa gestion mais l'assiste cependant pour établir le plan de règlement des dettes. La période d'observation est limitée à trois mois. Deux mois après l'ouverture de la procédure, le tribunal apprécie si l'entreprise dispose de capacités de financement suffisantes pour poursuivre la procédure. S'il apparaît qu'il n'est pas envisageable d'établir un plan dans le délai de trois mois, le tribunal peut être saisi pour mettre fin à la procédure. Cette démarche peut être exercée par le procureur de la République, le mandataire de justice, mais aussi par le chef d'entreprise. Il est alors possible de demander la mise en redressement ou en liquidation judiciaire de l'entreprise. Dès l'ouverture de la procédure, le chef d'entreprise établit un inventaire mais peut demander au tribunal d'en être dispensé. Le montant du passif à traiter est déterminé par le chef d'entreprise lui-même. Dans le droit commun, ce sont les créanciers qui déclarent leurs créances au mandataire judiciaire qui les vérifie avant que le juge commissaire les admette au passif ou les rejette. La nouvelle procédure de sortie de crise permet au chef d'entreprise d'établir lui-même la liste des créances de chaque créancier, en indiquant leurs montants, leurs échéances, les sûretés ou privilèges dont elles sont assorties. La liste des créances est ensuite vérifiée par le mandataire de justice. Les créanciers sont informés de l'état de leurs créances et communiquent au mandataire de justice leurs observations ou contestations. C'est la liste des créances ainsi déterminée qui constitue la base du plan de règlement du passif.

PLAN DE RÈGLEMENT DU PASSIF

Le plan de règlement ne porte que sur les créances antérieures à l'ouverture de la procédure et dont le montant est supérieur à un seuil à fixer par décret. Il ne concerne pas les créances de salaires puisque l'ouverture de la procédure exige que l'entreprise soit en mesure de les payer. Le plan de règlement est établi par le chef d'entreprise avec l'assistance du mandataire judiciaire. Il définit un bilan économique et social, la rentabilité prévisionnelle de l'entreprise et la possibilité d'apurer le passif. La durée maximale du plan est de dix ans. À partir de la troisième année, l'annuité ne peut pas être inférieure à 8 % du passif (contre 5 % dans la sauvegarde ou le redressement judiciaire). Le plan peut prévoir des licenciements à condition que l'entreprise soit en mesure de les financer immédiatement.

La nouvelle procédure concerne **les entreprises de moins de 20 salariés** et dont le total du bilan n'excède pas **3 millions d'euros**

© Shutterstock

© Shutterstock

AGRO-ALIMENTAIRE

LE BIO PROGRESSE ENCORE

La filière agro-alimentaire bio continue sa progression en Nouvelle-Aquitaine. Fin 2020, le chiffre d'affaires régional a atteint 1,9 milliard d'euros, soit une progression de 15 % par rapport à l'année précédente.

Par Vincent ROUSSET

Interbio Nouvelle-Aquitaine, interprofession bio régionale qui fédère désormais plus de 275 organismes de développement et entreprises bio, vient de publier les chiffres régionaux bio en agro-alimentaire. Le chiffre d'affaires régional a atteint 1,9 milliard d'euros fin 2020 (+ 15 %) : il représente les volumes de production de plus de 5 300 producteurs bio sur le territoire. Des chiffres en constante augmentation, en adéquation avec les dynamiques de conversion en bio et de consommation (+ 12 % de nouveaux consommateurs en 2020).

CONTRACTUALISATION ET CHAÎNE DE VALEUR

Missionnée par l'État, la DRAAF* et la Région Nouvelle-Aquitaine, l'association Interbio vient de valider les travaux interprofessionnels menés dans le cadre des États Généraux de l'Alimentation dans le but de tendre vers une répartition équilibrée de la valeur au sein de la filière bio et de garantir une juste rémunération aux producteurs. Ainsi, l'organisme a étudié la chaîne de valeur de différents produits bio (baguette de pain, œufs, lentilles, steak haché...) pour proposer des schémas équilibrés de rémunération et favoriser la transparence sur le prix final, comme visé par la loi « EGALIM 2 » adoptée le 30 juin 2021.

CONTRACTUALISATION PLURIANNUELLE

Par ailleurs, Interbio a également poursuivi l'élaboration de contrats types afin d'encourager la contractualisation pluriannuelle entre producteurs bio et transformateurs afin de sécuriser leur activité. L'ensemble de ces travaux se poursuivent en 2021. Par ailleurs, le Conseil d'administration d'Interbio Nouvelle-Aquitaine a renouvelé à l'unanimité sa confiance à Philippe Lassalle Saint-Jean qui a été réélu président de l'interprofession bio régionale. Deux nouveaux élus ont fait leur entrée dans la gouvernance : dans le collège des producteurs, Pierre Foueillassar (Gurmançon, 64), éleveur laitier bio, représentant la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques et Séverine Lebreton (Poitiers, 86), dans le collège des distributeurs, représentant Biocoop SA.

* Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DONNÉES BIO 2019

101 204 ha en bio et conversion (+ 15 % / 2018), à noter un doublement des surfaces en légumes secs (lentilles, pois chiches).

2 744 exploitations (+ 8 % / 2018).

Les grandes cultures bio représentent 6 % de toutes les grandes cultures cultivées en Nouvelle-Aquitaine.

La Vienne, les Deux-Sèvres et le Lot-Garonne produisent plus de **50 % des grandes cultures bio de la région.**

Collecte 2020 en **céréales et oléoprotéagineux en baisse** par rapport à 2019.

Marché tendu en céréales et protéagineux.

Le premier consommateur de grandes cultures bio reste l'alimentation animale.

LOT-ET-GARONNE
LA PREMIÈRE CENTRALE SOLAIRE NEOEN EN OPÉRATION

Neoen, le leader indépendant français de la production d'énergies renouvelables et l'un des plus dynamiques au monde, a inauguré le 1er juillet dernier le parc photovoltaïque de Réaup-Lisse d'une puissance de 15MWc. Construit par Eiffage Énergie Systèmes, le parc solaire est équipé de panneaux solaires monocristallins Sunpower. Mis en service en janvier dernier, ce parc solaire permet d'alimenter chaque année en électricité verte l'équivalent d'environ 8 000 habitants, soit plus de 13 fois la commune de Réaup-Lisse. Il s'inscrit dans l'ambition de la région Nouvelle-Aquitaine qui vise à l'horizon 2050, l'autonomie énergétique régionale décarbonée. Réaup-Lisse qui contribue à accroître la production d'énergie solaire en Nouvelle-Aquitaine, répond à la feuille de route Neo Terra qui ambitionne d'atteindre un mix énergétique basé sur les énergies renouvelables de 45 % en 2030 et 100 % en 2050. Avec ce projet, Neoen confirme sa place de leader indépendant de la production d'énergies renouvelables en France et renforce sa position dans la région Nouvelle-Aquitaine, avec 11 centrales solaires aujourd'hui en opération.

LOT-ET-GARONNE
AIDE À LA PERSONNE

Pôle Emploi d'Agen et le PLIE de l'Agenais porté par l'Agglomération d'Agen se sont associés pour construire une action en direction des professionnels du secteur de l'aide à la personne. C'est une réponse à une problématique : le secteur de l'aide à la personne est touché par des difficultés de recrutement de personnel qui sont en passe de s'intensifier dans les prochaines années avec de nombreux départs à la retraite. Bien que des opportunités d'évolution existent et que les besoins sur le territoire soient bien présents, il y a très peu de candidats. C'est dans ce contexte qu'une rencontre entre les professionnels de ce secteur a été organisée. Étaient présents, les représentants de l'UNA 47, de l'ADMR, de l'ASSAD, de Vitalliance, de l'AFPA, des agents de Pôle Emploi et du PLIE de l'Agenais. Les échanges entre les employeurs et les professionnels de l'emploi ont pu avoir lieu et ont abouti à l'engagement des structures présentes à prendre part à ce projet en recrutant pour un contrat minimum de 6 mois les demandeurs d'emploi intéressés après qu'ils aient suivi une formation de 400 h, adaptée à leur profil et aux besoins de leur futur employeur. En parallèle, se poursuivent les informations collectives pour les demandeurs d'emploi intéressés.

© D.R.

DORDOGNE
TÈRRA AVENTURA À MIALLET

Toujours dans le haut-Périgord, cet été marque l'avènement du premier Tèrra aventura à vélo de Dordogne : l'application mobile gratuite ajoute Miallet à son tableau de chasse au trésor. Bien connue en Nouvelle-Aquitaine, l'appli propose des parcours de découverte mêlant randonnée, questions et geocaching. Imaginé avec la Communauté de communes Périgord-Limousin, ce nouveau parcours guidé par le fameux Poï'z Ziclou, se pratique sur une douzaine de kilomètres en pleine nature, dans le village et vers le barrage, classé espace naturel sensible.
Les autres circuits sont à retrouver sur la carte de la 11e saison, disponible dans les Offices de Tourisme locaux (choix des parcours sur l'appli en fonction de la thématique, de la durée, de la difficulté ou de la proximité).

DORDOGNE
PÉRIGUEUX DANS LE NOIR

La Ville de Périgueux poursuit sa démarche de développement durable en expérimentant l'extinction de l'éclairage public dans plusieurs secteurs afin de lutter contre le réchauffement climatique en réduisant des émissions de gaz à effet de serre. Le noir se fait de minuit à 5 h du matin et, à proximité du canal, à 22 h sans rallumage le matin. Cette expérimentation va permettre d'évaluer les économies d'énergie, la protection de la biodiversité et l'amélioration de la tranquillité nocturne dans le secteur du canal. Cinq heures d'extinction de l'éclairage public permettront la réduction de 30 % de la consommation d'énergie de ces équipements. L'étude à l'échelle d'un quartier permettra une simulation de trame noire, objectif d'extinction nocturne qui cible l'éclairage public sur près de 50 % du parc. En collaboration avec les services de police, la mesure ne concernera pas les axes principaux de circulation automobiles et piétons. En fonction des observations, le principe sera progressivement déployé dans la commune.

© D.R.

©D.R.

DORDOGNE
UN ESCAPE GAME EN OR

L'Office de Tourisme Périgord-Limousin a passé commande à la société Intrigord, installée depuis peu à Saint-Pardoux-la-Rivière, pour créer un jeu d'enquête à La Galerie de l'Or, à Jumilhac-le-Grand, à deux pas du château. « Le Gardien du Secret » est une expérience inédite, sur les traces des Gaulois et des mineurs. Des indices cachés entre les murs de la galerie transforment la visite en chasse au trésor, sur les pas d'un vieil homme affirmant être le dernier gardien du secret…
Le mystère dure 50 minutes, dans la Galerie de l'Or réservée en exclusivité aux joueurs, en famille ou entre amis, livrés à eux-mêmes sans aide possible, excepté le travail d'équipe : observation, manipulation, déduction, dextérité, connaissances…
Sur réservation : 05 53 52 55 43

©D.R.

LOT-ET-GARONNE
L'AÉRO-CLUB DE L'AGENAIS RÉCOMPENSÉ

L'édition 2021 des « Prix de l'Inspiration en ESS » de la Fondation Crédit Coopératif récompense des structures de l'ESS, acteurs engagés et « inspirés » qui mettent en œuvre des projets utiles et socialement remarquables dans toute la région Nouvelle-Aquitaine Sud. Parmi les 72 candidatures reçues dans la région, les représentants des sociétaires du Crédit Coopératif ont désigné trois lauréats régionaux. Parmi eux, deuxième Prix Régional : l'Aéroclub de l'Agenais au Passage d'Agen. Afin de rendre le pilotage d'un aéronef accessible à des personnes handicapées de membres inférieurs, l'Aéro-club agenais vient d'acquérir un ULM équipé d'un malonnier, un système permettant de manœuvrer l'appareil avec les mains. Cet équipement permettra à l'association de proposer des vols d'initiation ou des formations au brevet de pilote afin que les personnes à mobilité réduite puissent, elles aussi, profiter du plaisir d'évoluer dans les trois dimensions. On compte aujourd'hui 150 clubs sportifs labelisés « handisport » partout en France qui apportent des bénéfices sociaux et psychologiques aux personnes atteintes de handicap. Le soutien de la Fondation (4 000 €) contribuera au financement des vols d'initiation et formations au brevet de pilote.

E-mail : annonces-legales@vie-economique.com - Plateforme : annoncelegalepro.vie-economique.com
La VIE ÉCONOMIQUE, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur les départements de Dordogne, et Lot et Garonne.
Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.
Selon l'arrêté du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, les annonces relatives aux constitutions de sociétés sont forfaitisées en fonction de la forme de la société, suivant l'annexe VIII mentionnée dans ce même arrêté. Les autres annonces restent facturées 1,78 € le mm/colonne pour 2021 en Aquitaine.

24. DORDOGNE

S. C. P. TANDONNET ET ASSOCIES
Avocats
18 Rue Diderot 47000 Agen
TEL 05 53 47 30 51

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
www.tandonnet-avocats.fr

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques :

COMMUNE DE PERIGUEUX (24000)

Maison de ville élevée sur une cave avec un jardin sur la partie arrière, composée d'un rez-de-chaussée comprenant une cuisine, salle à manger, salon, WC, buanderie, d'un 1er étage comprenant 3 chambres, une salle de bain, WC et d'un 2éme étage mansardé comprenant 4 studios située 12 Rue de la Cité à Périgueux cadastrée section AZ 341 pour une contenance de 1 a 82 ca.

A l'audience du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Périgueux, 12 bis place du Général Leclerc

le MARDI 7 SEPTEMBRE 2021 à 14h00

MISE A PRIX : 100 000.00 €uros, outre les frais

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au barreau de Périgueux, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser à la SCP TANDONNET ET ASSOCIES avocats 18 Rue Diderot 47003 Agen TEL 05 53 47 30 51, Avocat poursuivant, ainsi qu'à tout autre Avocat du Barreau de Périgueux pouvant être chargé d'enchérir.

LE CAHIER DES CHARGES, contenant les clauses et conditions particulières, sous l'exécution desquelles aura lieu la vente aux enchères publiques, peut être consulté, sans frais, au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Périgueux sous le n° 20/00005, ou au Cabinet de la SCP TANDONNET ET ASSOCIES.

VISITES : Une visite des lieux sera organisée par la S. C.P. GALODE REPUSSARD Huissier de Justice à Sarlat-la-Canéda Tel : 05.53.59.01.36.

L2100022

S. C. P. TANDONNET ET ASSOCIES
Avocats
18 Rue Diderot 47000 Agen
TEL 05 53 47 30 51

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
www.tandonnet-avocats.fr

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques :

COMMUNE DE NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC (24320)

Diverses parcelles de terres agricoles situées Lieudit Chez Dauphin Nord, Chez Dauphin Sud, Combe de Monet et Rivière de Chansaud cadastrées sur ladite commune sous les références ZD 34, ZD 57, ZE 45, ZE 47, ZH 3 et ZH 12 pour une contenance totale de 56 ha 95 a 76 ca.

A l'audience du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Périgueux, 12 bis place du Général Leclerc

le MARDI 7 SEPTEMBRE 2021 à 14h00

MISE A PRIX : 85 500.00 €uros, outre les frais

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au barreau de Périgueux, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser à la SCP TANDONNET ET ASSOCIES avocats 18 Rue Diderot 47003 Agen TEL 05 53 47 30 51, Avocat poursuivant, ainsi qu'à tout autre Avocat du Barreau de Périgueux pouvant être chargé d'enchérir.

LE CAHIER DES CHARGES, contenant les clauses et conditions particulières, sous l'exécution desquelles aura lieu la vente aux enchères publiques, peut être consulté, sans frais, au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Périgueux sous le n° 20/00004, ou au Cabinet de la SCP TANDONNET ET ASSOCIES.

VISITES : Une visite des lieux sera organisée par la S.C.P. GALODE REPUSSARD Huissier de Justice à Sarlat-la-Canéda Tel : 05.53.59.01.36.

L2100021

POUR TOUTES
VOS ANNONCES LÉGALES
05 56 81 17 32
annonces-legales@vie-economique.com

Par ASSP du 01/06/2021, il a été constitué une SAS dénommée **C2AJ**. **Siège social :** 14 rue wilson 24000 Périgueux. **Capital :** 1000 €. **Objet :** - La prestation de services aux entreprises, sous forme de conseil, réalisation d'études de marché, de faisabilité, économiques, sous forme d'accompagnement au développement commercial, - L'activité d'apporteur d'affaires, de mise en relation, la formation en management, technique commerciale et gestion des entreprises. - le courtage et l'intermédiation en assurances. Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ci-dessus ou tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social. La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social. Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

Président : M. HUGUES REIX, chez lucias 24320 Gout-rossignol.

Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles entre associés. Tout associé est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de PERIGUEUX.
21VE02671

Par ASSP du 17/06/2021, il a été constitué une EURL dénommée **LH STUDIO**. **Siège social :** 13 rue gabriel peri 24750 Trelissac. **Capital :** 100 €. **Objet :** photographie, prise de vue, videos, drones. **Gérance :** M. Lionel Hahn, 13 rue gabriel peri 24750 Trelissac. **Durée :** 99 ans. Immatriculation au RCS de PERIGUEUX.
21VE02691

LES BESSINAUDES
SCI AU CAPITAL DE 2 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : LES BESSINAUDES - 24400 SAINT MEDARD DE MUSSIDAN

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/06/2021, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LES BESSINAUDES

Forme sociale : SCI

Au capital de : 2 000€.

Siège social : LES BESSINAUDES - 24400 SAINT MEDARD DE MUSSIDAN.

Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail location ou autrement dudit immeuble, et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Gérance : M. Jean-Claude MICHAUD, demeurant Les Bessinaudes - SAINT MEDARD DE MUSSIDAN

Durée de la société : 99 ans.

Pour avis

21VE03137

Etude de Maîtres Jean-Christophe FROMENTEL, Eric LACOMBE et Séverine ROSE-BROUSSEAUD
Notaires associés à
TERRASSON LAVILLEDIEU
(Dordogne)
ZAES du Moulin Rouge

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Eric LACOMBE, à TERRASSON LAVILLEDIEU (24120), ZAES du Moulin Rouge, le 1er juillet 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **SCI CHAPDELAINE R.E**

Le siège social est fixé à : LE LARDIN-SAINT-LAZARE (24570), 7 impasse Nouvelle.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social (apport en numéraire) est fixé à la somme de : CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR).

Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Remy CHAPDELAINE demeurant à LE LARDIN SAINT LAZARE (24570) 7 Impasse Nouvelle.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PERIGUEUX

Pour avis

Le notaire.
21VE03134

Par acte authentique du 18/05/2021 reçu par Me Laurent BEVIGNANI officiant à BEAUMONTOIS EN PERIGORD il a été constitué une **Société civile** dénommée:

GROUPEMENT FORESTIER DES GRANDS CHÊNES

Siège social: la forêt 24520 ST SAUVEUR

Capital: 6.012 €

Objet: La constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers, avec leurs accessoires et leurs dépendances inséparables, sur les terrains boisés ou à boiser objets des apports ci-après énoncés et sur tous autres terrains que le Groupement Forestier pourrait acquérir à titre onéreux ou à titre gratuit. Et plus généralement, l'accomplissement de toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à cet objet social

Gérant: M. DE SAINT-EXUPERY François-Xavier La Forêt 24520 ST SAUVEUR

Co-Gérant: Mme DE SAINT-EXUPERY Marie-Alix 86 Boulevard des Batignolles 75017 PARIS

Cession des parts sociales : Cession de parts soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BERGERAC
21VE03185

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CHANCELADE en date du 1er juillet 2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **MEDELINE**

SIEGE SOCIAL : 32 ALLEE DES ALISIERS, CHANCELADE (Dordogne)

OBJET : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (occasionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 100 euros - Montant des apports en numéraire : 100 euros

GÉRANCE :

- Madame LAURENCE GOBET, demeurant 32 ALLEE DES ALISIERS, CHANCELADE (Dordogne),

- Monsieur STEPHANE GOBET, demeurant 32 ALLEE DES ALISIERS, CHANCELADE (Dordogne),

AGRÉMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de PERIGUEUX.

Pour avis,
21VE03147

Par ASSP du 17/06/2021 constitution de la SASU : **Premium Autoportée services**.

Capital : 1000 €.

Siège social : 47 avenue de coly, 24570 condat sur vezere.

Objet : Achat Vente et entretien de motoculture.

Président : Sébastien Mouneix, 151 Chemin Des Chênes, 24290 Montignac Lascaux

Chaque associé participe aux AG une part égale un vote.

Cession libre.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Perigueux
21VE02828

Aux termes d'un acte ssp établi à MONTIGNAC en date du 13/07/2021, il a été constitué une société en nom collectif présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION :** SNC HOTEL DE BOUILHAC ; **SIEGE SOCIAL :** avenue du Professeur Faurel, MONTIGNAC (24290) ; **OBJET :** la location de tous immeubles et tous biens immobiliers meublés ou non meublés et plus particulièrement liée à l'activité d'hôtellerie et restauration. **DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. **CAPITAL :** 10.000 € ; ASSOCIES : la société GRELINE, SAS au capital de 40 000.000 €, dont le siège est au 235 boulevard Clemenceau, MARCQ EN BAROEUL (59700), immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE sous le numéro 457 509 578, et M. Christophe MAURY, demeurant avenue du Professeur Faurel, MONTIGNAC (24290). **GERANCE :** M. Guy LOYEZ, gérant non associé, demeurant 251 avenue de la République, LA MADELEINE (59110). **IMMATRICULATION :** Au RCS de PERIGUEUX. Pour avis, le gérant.
21VE03159

LA VIE ÉCONOMIQUE DU SUD-OUEST HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

ABONNEMENT

1 AN D'ABONNEMENT 34 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter
et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre de la VIE ÉCONOMIQUE
108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS
ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55

S.A.S. SAMAVINEO - Au capital de 1 000 EUROS - Siège Social : Le Bourg – 19390 SAINT-AUGUSTIN - R.C.S. BRIVE 822 177 440

Aux termes d'une décision la présidente du 01 Juillet 2021, il résulte que :

La présidente décide d'élargir son activité : L'exploitation de tous fonds de commerce en gérance, location-gérance, exploitation en nom propre, des activités de bar, restaurant, débit de boisson à consommer sur place ou à emporter, fabrication et vente de plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à: - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Epicerie

La présidente décide de transférer le siège social de Le Bourg – 19390 SAINT-AUGUSTIN à 6 Route de Juillac– 24270 – SAVIGNAC-LEDRIER, à compter du 01 Juillet 2021.

L'article N° 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera radiée au RCS de BRIVE et fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de PERIGUEUX. Pour avis, La Présidente
21VE03117

PÉRIGORD PNEUS

SAS au capital de 155.000 €

Siège social : 8 avenue de de l'Automobile, 24750 TRÉLISSAC

661 980 250 RCS de PÉRIGUEUX

Le 30/06/2021, l'associé unique a décidé de nommer président, M. Stéphane GUIGON 5 rue Saint Front, 24000 PÉRIGUEUX en remplacement de Mme Françoise KERVELLA. Mention au RCS de PÉRIGUEUX
21VE03140

SONODIS

SARL au capital de 8.160 €

Siège social : avenue de l'Automobile, 24750 TRÉLISSAC

329 153 183 RCS de PÉRIGUEUX

Le 30/06/2021, l'associé unique a décidé de nommer gérant, M. Stéphane GUIGON 5 rue Saint Front, 24000 PÉRIGUEUX en remplacement de Mme Françoise KERVELLA. Mention au RCS de PÉRIGUEUX
21VE03141

SARL GURSON
S.A.R.L. au capital de 10 000,00 Euros
Siège social : LE SITE DU LAC DE GURSON
24610 CARSAC-DE-GURSON
R.C.S BERGERAC : 852 615 913

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juillet 2021 : l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant conformément à l'article L223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faîte au RCS de Bergerac.

Pour avis,
21VE03175

SCI SAINTE MARIE
Couvent Sainte Marie
24450 La Coquille
SCI au capital de 4.573,47 €
RCS Périgueux B 341958494

AVIS DE MODIFICATION DE LA GERANCE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2021, les associés ont pris acte de la démission de M. Thierry DORAT de ses fonctions de Président de l'Association paroissiale Sainte Marie Saint Fortunat, gérante de la SCI Sainte Marie, et ont décidé de maintenir auxdites fonctions l'Association Paroissiale Sainte Marie Saint Fortunat, désormais représentée par Mme Nicole DUCOURET, demeurant 6 rue Guy de Maupassant à Panazol (87350).

Pour avis, La gérance
21VE03192

3 F
Société à responsabilité limitée
au capital de 367.077 €
Siège : 60 Rue Neuve d'Argenson 24100 BERGERAC
412662975 RCS de BERGERAC

Par décision de l'AGE du 01/07/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 45 Bis Rue BOURBARRAUD 24100 BERGERAC. Mention au RCS de BERGERAC.
21VE03153

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE BRICOU
Société civile immobilière au capital de 1.000 €
Siège : 60 Rue Neuve d'Argenson 24100 BERGERAC
750168379 RCS de BERGERAC

Par décision de l'AGE du 01/07/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 45 Bis Rue BOURBARRAUD 24100 BERGERAC. Mention au RCS de BERGERAC.
21VE03156

EMS FINANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 389.700 €
Siège social :
15 Avenue Firmin Bouvier
24750 BOULAZAC-ISLE-MANOIRE
479 000 994 R.C.S. Perigueux

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle en date du 25.05.2021, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de co-Commissaire aux Comptes suppléant de la société AUDITINVEST.

Mention en sera faite au R.C.S. de PERIGUEUX.

Pour avis

Le Président.
21VE03129

TRANSPORTS RODRIGUEZ. SAS au capital de 7 500 €. 5 Route de la Nauve 24100 Creysse. 449 754 001 R.C.S BERGERAC. Le 05/07/2021, l'associée unique a transféré le siège à Z.I. du Bois Joli, Route de la Plaine d'Eloyes 88200 ST NABORD. Mention au RCS de BERGERAC et d'EPINAL.

21VE03161

COTON MARIN

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros Ancien Siège social: 9 Rue du Château - 16390 BONNES Nouveau Siège social : 4 Chemin Rural de l'Ermitage - 24000 PERIGUEUX 885.065.870 RCS ANGOULÊME

Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2021, l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée COTON MARIN a décidé

- de transférer le siège social du 9 Rue du Château, 16390 BONNES au 4 Chemin Rural de l'Ermitage, 24000 PERIGUEUX à compter du 1er juillet 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- de nommer en qualité de cogérant Monsieur Frédéric BELMADI, demeurant 4 Chemin Rural de l'Ermitage, 24000 PERIGUEUX, pour une durée illimitée à compter du 1er juillet 2021.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Angoulême sous le numéro 885.065.870 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de PERIGUEUX.

Gérance:

Madame Florence ROUSSEL, demeurant 4 Chemin Rural de l'Ermitage, 24000 PERIGUEUX

Monsieur Frédéric BELMADI, demeurant 4 Chemin Rural de !'Ermitage, 24000 PERIGUEUX.

Pour avis

La Gérance
21VE03168

4 RUE DES REMPARTS

Société Civile Au capital de 800,00 € Siège social : PERIGUEUX (24000), 4 rue des Remparts RCS de PERIGUEUX : 423.191.808

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire de la société en date du 12 juillet 2021, il a été décidé de transférer le siège social de la société ci-dessus nommée de PERIGUEUX (24000), 4 rue des Remparts, à BOULAZAC ISLE MANOIRE (24750), 61 avenue Résistance, et ce à compter du 12 juillet 2021.

Pour avis

La gérance
21VE03169

LAUMARIC, SCI au capital de 1.000 €, 182 Ancienne Route Napoléon, 38320 BRIE-ET-ANGONNES, 528 251 002 RCS GRENOBLE

Objet de la Société : acquisition, administration et gestion de tous immeubles et biens immobiliers ; **Gérance :** M. André MENDEZ PORCEL et Mme Céline MENDEZ PORCEL, demeurant Villezange, 24630 JUMILHAC LE GRAND.

L'AGE du 25/06/2021 a décidé de transférer le siège social au lieu-dit Villezange, 24630 JUMILHAC LE GRAND. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite aux RCS de GRENOBLE et PERIGUEUX.

21VE03133

Etude de Maîtres Jean-Christophe FROMENTEL, Eric LACOMBE et Séverine ROSE-BROUSSEAUD
Notaires associés à
TERRASSON LAVILLEDIEU
(Dordogne)
ZAES du Moulin Rouge

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL ET TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

1/ Suivant acte reçu par Maître Eric LACOMBE, Notaire Associé à TERRASSON LAVILLEDIEU (24120), le 18 octobre 2019, publié et enregistré à SARLAT le 23 octobre 2019, volume 2019P, numéro 3502,

Il a été procédé à une augmentation de capital de la société civile « **HENHAM** », immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le n°493221568, siège social : la Veyssière, 24290 COLY-SAINT-AMAND au capital social de 26.063 Euros, par voie d'apport en nature d'un immeuble bâti par M. Henri HAMELIN situé à COLY-SAINT-AMAND (24290) « le Peuch Est ». Cet apport a été effectué pour 14.500 €.

Le capital social de 26.063 € a été augmenté d'une somme de 3.502 € pour être porté à 29.565 € par création de 3.502 parts nouvelles de 1,00 € nominal chacune assorti d'une prime d'apport de 10.998 € porté à un compte « prime d'apport ». La date d'entrée en jouissance a été fixé au 18 octobre 2019.

2/ suivant assemblée générale du 4 octobre 2020, les associés ont décidé de transférer le siège social initialement à « La Veyssière » 24290 COLY SAINT AMAND à lieudit « Le Peuch », 24290 COLY SAINT AMAND à compter du 6 octobre 2020.

Le statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt sera effectué au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis

Le notaire.
21VE03172

1 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER
24750 BOULAZAC
Tél : 05 53 04 43 83

ISABELLE DEFAYE CONSEILS ET COMMUNICATION (IDCC)

Société par actions simplifiée à associé unique Au capital social de 1.500 € 29 Chemin des Mondines 24430 MARSAC-SUR-L'ISLE RCS DE PERIGUEUX - N° 853 842 078

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL ET MODIFICATION DE CAPITAL SOCIAL

Par délibération en date du 01/07/2021, l'actionnaire unique a décidé :

- de transférer le siège social au 8 bis Chemin de la Pierre Panlaire, 24430 MARSAC-SUR-L'ISLE. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

- d'augmenter le capital social d'une somme de 28.500 € par voie d'augmentation de la valeur nominale des parts sociales. Le capital social est désormais fixé à la somme de 30.000 €. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis

21VE03173

LEFEBVRE HABITAT SCI au capital de 1 € Siège social 52 Rue du Général De Gaulle 59225 CLARY 537 447 146 RCS Douai Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30/06/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 140 Route de Marville 24130 PRIGONRIEUXà compter du 01/07/2021. CO GERANTE Mme LEFEBVRE Ophélie demeurant 52 Rue du Général De Gaulle 59225 CLARY. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Bergerac.

21VE03183

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DURE

Société civile immobilière au capital de 1.524 € Siège : 5 rue Lamartine 24000 PERIGUEUX 328731088 RCS de PERIGUEUX

Par décision de l'AGO du 01/06/2021, il a été décidé de:

- nommer Gérant Mme AUVRAY Annemarie 5 rue lamartine 24000 PERIGUEUX en remplacement de M. REJOU Raymond décédé.

Mention au RCS de PERIGUEUX
21VE03187

AGRICOLE DE LA DOUBLE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 530 455,49 EUROS BISCAYE - 24410 ECHOURGNAC 611 980 335 RCS PERIGUEUX

Aux termes d'une assemblée générale du 01/05/2021, il a été décidé de nommer en qualité de directrice générale : la société PROVIDENTIA, SARL au capital de 1000 euros, ayant son siège social Abbaye de la Trappe à ECHOURGNAC (24410), représentée par son gérant, Monsieur Antoine DUMONT.

Mention sera faite au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis

21VE03190

VOS ANNONCES
IMMOBILIER
EMPLOI
PUBLICITÉ COMMERCIALE
05 56 52 32 13

SCI SABATIE, SCI au capital de 500 €. **Siège social :** 54 route de sabatié 24130 Prigonrieux. 533 590 931 RCS BERGERAC. Le 17/06/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. CEDRIC FERRO, 54 Route de Sabatié 24130 Prigonrieux, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de BERGERAC.

21VE02845

Société d'Avocats
76 Route de Lyon
24750 Boulazac Isle Manoire

AVIS DE DISSOLUTION

La Société **2M**, EURL au capital de 5.000 euros, dont le siège social est Boulevard des saveurs, Cré@vallée Nord, 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS, immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le numéro 792 457 673, a été dissoute par déclaration en date du 15 janvier 2021 souscrite par l'associée unique la Société HOLDING O'TOIT DEVELOPPEMENT, Société par actions simplifiée, dont le siège social est 1 Boulevard des saveurs, Cré@vallée Nord, 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS, immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le numéro 809 789 498.

Cette déclaration de dissolution sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de PERIGUEUX.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil et de l'article 8, alinéa 2, du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société 2M peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de PERIGUEUX.

Pour avis
21VE03195

Société d'Avocats
76 Route de Lyon
24750 Boulazac Isle Manoire

AVIS DE DISSOLUTION

La Société **ID TERROIR**, Société par actions simplifiée Unipersonnelle au capital de 640.000 euros, dont le siège social est Boulevard des saveurs, Cré@vallée Nord, 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS, immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le numéro 813608 262, a été dissoute par déclaration en date du 15 janvier 2021 souscrite par l'associée unique la Société HOLDING O'TOIT DEVELOPPEMENT, Société par actions simplifiée, dont le siège social est 1 Boulevard des saveurs, Cré@vallée Nord, 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS, immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le numéro 809 789 498.

Cette déclaration de dissolution sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de PERIGUEUX.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil et de l'article 8,alinéa 2, du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société ID TERROIR peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de PERIGUEUX.

Pour avis
21VE03196

Maître Laurent PEYBERNES- Notaire
4 Rue Sainte-Catherine
24100 BERGERAC

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Laurent PEYBERNES notaire à BERGERAC (24100), le 28.06.2021, enregistré le 09.07.2021, au SPFE de PERIGUEUX, dossier 2021 00061639; ref 2404P01 2021N 00942,

M. Thierry DHELIAS, né le 25.02.1972 à VILLENEUVE-SUR-LOT (47), époux de Mme Eudoxie Denise BERNIER, demeurant à BERGERAC (24100) 31 rue Sainte-Catherine,

A cédé à:

Mme Corinne Jeannine MARTINEZ-SOURBET, née le 18.11.1965 à LA CHATRE (36), demeurant à PINEUILH (33220) 45 av. Jean Raymond Guyon,

Le fonds de commerce de BAR TABAC JEUX, sis à BERGERAC (24100) 2 rue Saint-Louis et 31 rue Sainte-Catherine, sous l'enseigne "LE SAINT-LOUIS", pour lequel il est immatriculé au RCS de BERGERAC sous le N°510 995 939.

Cette cession a été consentie au prix de 70 000 €, s'appliquant aux éléments corporels pour 10 200 € et aux éléments incorporels pour 59 800 €.

Date de transfert de propriété et d'entrée en jouissance: le 28.06.2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales, en l'étude de Me Laurent PEYBERNES notaire à BERGERAC.

Pour avis, le notaire
21VE03184

Maître Laurent PEYBERNES- Notaire
4 rue Sainte-Catherine
24100 BERGERAC

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Laurent PEYBERNES notaire à BERGERAC (24100), le 30.06.2021, enregistré le 07.07.2021, au SPFE de PERIGUEUX, dossier 2021 00060869 ; ref 2404P01 2021N 00924,

La SAS "LE PECHARMANT III", au capital de 10000€ dont le siège est à CREYSSE (24100) 17 rue des Lorrains, identifiée au RCS de BERGERAC n° 825 322 498; pour le compte de laquelle Maître Laurent GALINAT, mandataire judiciaire au sein de la SCP LGA sis 37 rue du Professeur POZZI agissait en qualité de mandataire liquidateur à la liquidation-judiciaire de ladite société,

A cédé à:

La SASU "LE M", au capital de 6000 € dont le siège est à CREYSSE (24100) 17 rue des Lorrains, identifiée au RCS de BERGERAC n° 899 214 613,

Le fonds de commerce de RESTAURATION, sis à CREYSSE (24100) 17 rue des Lorrains, pour lequel il est immatriculé au RCS de BERGERAC sous le N°825 322 498.

Cette cession a été consentie au prix de 15 000 €, s'appliquant aux éléments corporels pour 10 000 € et aux éléments incorporels pour 5000 €.

Date de transfert de propriété et d'entrée en jouissance : le 30.06.2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales, au siège du mandataire- judiciaire, Me Laurent GALINAT, SCP LGA Mandataires Judiciaires, 37 rue du Professeur POZZI 24100 BERGERAC.

Pour avis, le notaire
21VE03188

Aux termes d'un ASSP en date du 02/06/2021 enregistré le 07/06/2021 au SIE de PÉRIGUEUX, dossier n°2021 00049977, référence n°2404P01 2021 A 00980 M **MONMAILLE** Bernard demeurant Le Bourg 24130 BOSSET a cédé à Mme **LOPEZ DURAN** Cécile demeurant 49 rue Waldeck Rousseau chez Mme MAROT 24100 BERGERAC le fonds de commerce de Débit de tabac et débit de boisson sis et exploité au Le Bourg 24130 BOSSET. L'entrée en jouissance a été fixée au 01/07/2021. La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 22900 € . Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions, élection de domicile est faite pour la validité et pour la correspondance : Le Bourg, 24130 Bosset.

21VE02727

Suite acte SSP en date du 5 JUILLET 2021,

La société **DECOCERAM**, SAS à associé unique, au capital de 1.144.000 €, ayant son siège social 689 rue Nicéphore Niepce 69800 SAINT PRIEST, immatriculée sous le n°779.777.499 RCS LYON,

A donné en location gérance à la société **BMSO**, SAS au capital de 6.770.000 €, ayant son siège social chemin départemental 109 E Bâtiment T4 Canejan 33610 CESTAS CEDEX, immatriculée sous le n°778.115.824 RCS BORDEAUX

Son fonds de commerce de Vente, en gros et en détail, de tous matériaux de construction, produits et matériels pour l'aménagement de la maison, exploité : CENTRE COMMERCIAL ID24 ZAC PERRI OUEST 24430 MARSAC SUR L'ISLE, A compter du 1er AOUT 2021, pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis.
21VE03131

Etude de Maîtres Jean-René LATOUR et Benoît PELISSON,
Notaires associés
à PERIGUEUX (Dordogne),
27 rue Gambetta

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-René LATOUR, Notaire à PERIGUEUX (Dordogne), le 12 juillet 2021, **M. Michel Hervé PHILOGOMME, et Mme Yvonne ROTTIER**, demeurant ensemble à BOULAZAC (24750) 18 chemin de Poulignac

Mariés à PARIS 20ème arrondissement le 25 mai 1963 initialement sous le régime de la communauté d'acquêts, ont adopté le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution dont l'assiette est laissée au choix du conjoint survivant, avec exclusion de la reprise des apports et capitaux en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.
21VE03123

ABONNEZ VOUS

Me Pierre de CUMOND
Notaire Associé
Membre de la SCP "Gilles GIROUX, Pierre de Cumond et Danielle LAMOND"
Titulaire d'un Office Notarial à RIBERAC
24600 1 rue du Cdt F Pichardie
0553925050

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18 juin 2018,

Madame Marie Claude LARQUEY, en son vivant retraitée, demeurant à MONTPON-MENESTEROL (24700) 5 rue Francis Blanche.

Née à SAUCATS (33650), le 21 juin 1953.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à MONTPON-MENESTEROL (24700) (FRANCE), le 30 novembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Pierre de CUMOND, Notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle «Gilles GIROUX, Pierre de CUMOND et Danielle LAMOND, notaires associés » titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à RIBERAC (Dordogne), 1 Rue du commandant F. Pichardie, le 8 juillet 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Pierre de CUMOND, notaire à RIBERAC 1 rue du commandant F. Pichardie, référence CRPCEN : 24067, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PERIGUEUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

21VE03143

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 6 septembre 2010,

Monsieur Jean-Louis **PECHAVY**, retraité, demeurant à CAPDROT (24540) Lieudit "Le Bourg".

Né à AGEN (47000), le 30 mars 1944. Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à AGEN (47000), le 10 avril 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Florence MIRANDE-IRIBERRY, Notaire au sein de la SOCIETE TITULAIRE D'OFFICES NOTARIAUX, à BORDEAUX (Gironde), 23 Avenue du Jeu de Paume et à PARIS (2ème arrondissement), 32 rue Etienne Marcel, le 13 juillet 2021 duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Rudy BOIZIOT, notaire à ASTAFFORT (47220), 7 Place de la Nation référence CRPCEN : 47068 dans le mois suivant la réception par le Greffe du Tribunal Judiciaire de BERGERAC de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

21VE03152

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PÉRIGUEUX

Par jugement en date du 05 Juillet 2021, le Tribunal judiciaire de PERIGUEUX, a prononcé la CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF des opérations de la liquidation judiciaire de : **Mme Anne Marie VAZEUX épouse DESDOITS**, demeurant Impasse Pierre Simon - 24300 JAVERLHAC ET LA CHAPELLE ST ROBERT. Infirmière libérale

L2100012

Par jugement en date du 05 Juillet 2021, le Tribunal judiciaire de PERIGUEUX, a prononcé la CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF des opérations de la liquidation judiciaire de : **Mme Naïma BELAININE séparée GUIRAUDIE**, demeurant Le Chatonnet - 24420 SORGES LIGUEUX EN PERIGORD. Exploitante agricole.

L2100013

Par jugement en date du 05 Juillet 2021, le Tribunal judiciaire de PERIGUEUX, a prononcé la CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF des opérations de la liquidation judiciaire de : **Mme Sandra Irène PRADELOU épouse CANO-LOPEZ,** demeurant La ferme des Monteyx - 24210 LA BACHELLERIE. Activité : Exploitante agricole.

L2100014

Par jugement en date du 05 Juillet 2021, le Tribunal judiciaire de PERIGUEUX a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de : **M. Bernardo, José BRASILEIRO**, demeurant 599 route des Crêtes - Les Bruyères - 24320 LA CHAPELLE-GRESIGNAC. Activité : Aviculteur. A constaté la cessation des paiements au : 07 juin 2021. MANDATAIRE JUDICIAIRE : S.C.P. AMAUGER TEXIER 11 place du Général Leclerc 24000 PERIGUEUX. JUGE COMMISSAIRE : Mme Amal ABOU-ARBID. A ordonné la publicité dudit jugement. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la S.C.P. AMAUGER TEXIER, 1 place du Général Leclerc - 24000 PERIGUEUX, au plus tard dans les DEUX MOIS de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites.

L2100015

Par jugement en date du 05 Juillet 2021, le Tribunal judiciaire de PERIGUEUX a modifié le PLAN DE SAUVEGARDE en l'allongeant de 2 ans de : **M. Jean Louis CROZETIERE**, demeurant «Lambertie» - 24270 ANGOISSE. Activité : Exploitant agricole. COMMISSAIRE AU PLAN : SCP AMAUGER TEXIER, 1 place du Général Leclerc, 24000 PERIGUEUX. JUGE COMMISSAIRE : Mme Amal ABOU-ARBID

L2100016

Par jugement en date du 05 Juillet 2021, le Tribunal judiciaire de PERIGUEUX a modifié le PLAN DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE en l'allongeant pour une durée de 1 an et 3 mois de : **L'EARL DU MAINE**, ayant son siège Le Maine - 24300 JAVERLHAC ET LA CHAPELLE ST ROBERT. Activité : Elevage de buffles bovins. COMMISSAIRE AU PLAN : SELARL de KEATING, 12, rue Guynemer - 24000 PERIGUEUX. JUGE COMMISSAIRE : Mme Amal ABOU-ARBID.

L2100017

47. LOT-ET-GARONNE

VOXEL
Société d'Avocats
29 Rue Robert Caumont
Les Bureaux du Lac II
Bâtiment G
33300 Bordeaux
Tél : 05 33 09 15 15
www.voxel-avocats.fr

—

BANUCCI
Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 75 boulevard du Président Carnot
47000 AGEN
R.C.S. AGEN

—

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à AGEN, du 2 juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BANUCCI

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Siège social : 75 boulevard du Président Carnot - 47000 AGEN

Objet social : La gestion, l'administration, l'exploitation, l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, de tous droits immobiliers, de tous biens meubles, et de toutes valeurs mobilières (telles que sans que cette liste puisse être considérée comme limitative ou exhaustive : des actions, parts sociales, droits de souscription, obligations, etc…), la cession desdits immeubles, droits, biens ou valeurs.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés,

Capital social : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,

Gérance : Monsieur Charles BANUS et Madame Florence BANUS, demeurant ensemble 75 boulevard du Président Carnot - 47000 AGEN.

Clause relative aux cessions de parts : les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre ascendants ou descendants de ceux-ci, même si l'ascendant ou le descendant n'est pas associé ; elles ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

Immatriculation de la Société au R.C.S de AGEN.

Pour avis - La Gérance
21VE03167

SERVICE ABONNEMENT
TÉL. 05 57 14 07 55
abonnement@echos-judiciaires.com

Aux termes d'un acte SSP du 06/07/2021, Il a été constitué une Société par actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **TMS HOLDING**

Objet :

- La détention de tout ou partie des parts ou des actions constituant le capital social de sociétés commerciales quel que soit l'activité desdites sociétés ;

- Toute opération en vue d'assurer la gestion, la direction, le contrôle et la surveillance de toutes sociétés quelque soient leurs activités ;

- L'obtention, l'acquisition de tous brevets, licences, procédés et marque de fabrique, leur exploitation, leur cession ou leur apport, la concession de toutes licences d'exploitation dans tous pays.

- L'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'un portefeuille de valeurs mobilières

Siège social : 267, rue Joseph Teulere, Z.A de Trignac 47240 CASTELCULIER

Capital : 1 000 Euros

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. AGEN

Président : M. Bryan OUTREQUIN, 2 rue des pinsons 47520 LE PASSAGE

Directeur général : M. Loïc PLANQUE, 10 rue du Château d'eau 47520 LE PASSAGE

Cession des actions : Libre entre associés, soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas

Conditions d'admission aux Assemblée d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins.

21VE03145

Par ASSP du 22/06/2021, il a été constitué une SAS dénommée **IMMOVANT**. Siège social : 1 chemin du palet 47450 Colayrac-saint-cirq. Capital : 1000 **€**. Objet : Les transactions sur immeubles et fonds de commerce, l'intermédiation en matière d'achat, de vente, de location de biens immobiliers pour le compte de tiers et les services de conseil et d'évaluation en rapport avec l'achat, la vente et la location de biens immobiliers pour le compte de tiers. Courtage en assurance et en réassurance, courtier en opérations de banque et en services de paiement. Activités des marchands de biens immobiliers. Promotion immobilière à des fins de vente.

Président : M. Mathieu CAPELLE, 1 chemin du palet 47450 Colayrac-saint-cirq. DG : M. Dylan MALAVAL, 402 route de labarthe 47450 Colayrac-saint-cirq.

Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles entre associés. Tout associé est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de AGEN.
21VE02757

SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

—

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AGEN du 13 juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **ACTIVE ITECH**

Siège social : 859, Avenue Jean François Poncet, 47450 SAINT HILAIRE DE LUSIGNAN

Objet social :

- Toutes prestations de services informatiques

- La vente, la location, la maintenance et l'entretien de matériel informatique (réseau, poste client, serveur, cloud),- La formation et l'assistance en matière informatique ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires.

- La vente, la location, l'installation, l'assistance, le développement et la maintenance de logiciel,

- L'hébergement de données, de matériels et de services.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 3 000 euros

Gérance : Monsieur Denis MOUSLI, demeurant 859, Avenue Jean François Poncet – 47450 SAINT HILAIRE DE LUSIGNAN

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

Pour avis

La Gérance
21VE03155

—

Par acte SSP en date du 08/07/2021, il a été constitué une SCI dénommée :

Dénomination : **ALME**

Objet : location d'immeubles nus

Siège social : 228 route du Moulin, 47700 POUSSIGNAC

Capital : 1.000 Euros

Gérance : M. Antony HAYECK et Mme Laura BENSIMON, demeurant ensemble au 228 route du Moulin, 47700 POUSSIGNAC

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AGEN
21VE03127

COMPAGNIE FIDUCIAIRE
Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes

—

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VIANNE du 30 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : **DE LA VERRERIE**. Siège social : 11, Avenue de la Verrerie, 47230 VIANNE. Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail, location nue et/ou meublée ; ou autrement de tout immeuble dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Durée de la Société : 99 ans. Capital social : 1 000 euros. Gérance : M. Guy MARTINEZ demeurant 11, avenue de la Verrerie 47230 VIANNE. Immatriculation de la Société au RCS d'Agen.
21VE03135

SELARL ALPHA CONSEILS

—

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte signé électroniquement en date du 12/07/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **LE GAMA**

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée à associé unique

Capital social : 1.000 euros

Siège social : 4 bis boulevard Georges Leygues – 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT

Objet social : L'activité de caviste : commerce de boissons, bières, vins, champagne, alcools et spiritueux, et plus généralement, de tous produits alimentaires et non alimentaire ; l'exploitation de tout fonds de commerce de café, bar, débit de boissons licence IV, restaurant, brasserie, vente de repas à consommer sur place ou à emporter,avec ou sans spectacle, avec ou sans diffusion de musique ; organisation de spectacles, concerts, et toutes animations culturelles ; toutes prestations de conseils dans le domaine de la restauration et de l'hôtellerie, organisation de réceptions.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

Président : Jérôme AOMAR, demeurant 10 boulevard Georges Leygues – 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT

Admission aux Assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Toutes les cessions d'actions, sauf entre associés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés représentant les trois-quarts des actions.

Immatriculation de la Société au R.C. S. d'AGEN.

Le Président
21VE03138

Par ASSP du 17/6/21, il a été constitué une SASU dénommée **PIZZA'YAD**. Siège social: 40 bis boulevard pelletan 47000 Agen.Capital: 100**€**. Objet: service de restauration à emporter et sur place avec service à table, sans vente d'alcool. Président: M. KAMEL ALOUI, 47310 Estillac. DG: Mme WACILA ALOUI, 17 residence de la cardamine 47310 Estillac.

Clauses d'agrément: les actions sont librement cessibles entre associés. Tout associé est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de AGEN.
21VE02710

AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09.07.2021 à LE PASSAGE, il a été constitué une Société à responsabilité limitée à associé unique dénommée **Alliance Perf Consulting** dont le siège est sis 18 rue Jean Macé à LE PASSAGE (47520) et dont l'objet social est l'activité de conseil, prestations de services de conseil en gestion commerciale, gestion d'entreprise et marketing, en matière d'organisation ou gestion d'entreprise, en organisation et direction des affaires, en stratégie commerciale, en management de transition, management de projet, coaching dans le domaine de la finance et du contrôle de gestion. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 1.000 euros. Gérance : M. Bertrand SARTHOU né le 10.05.1983 à PESSAC, demeurant 18 rue Jean Macé à LE PASSAGE (47520). Immatriculation de la Société au RCS AGEN. Pour avis.
21VE03120

Etude de Maître Jérôme ROUX
Notaire associé à AGEN (Lot-et-Garonne), 6 rue Paul Arjo, place Armand Fallières

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jérôme ROUX, Notaire Associé de la SELARL « Jérôme ROUX», titulaire d'un Office Notarial à AGEN, 6 rue Paul Arjo, place Armand Fallières, le 30 juin 2021, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de AGEN 1, le 8 juillet 2021 sous la référence 4704P01 2021 N 00670, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **IDEL**.

Le siège social est fixé à : SAINT-PIERRE-DE-CLAIRAC (47270), 86 allée de Piscoulieu dit Rougères.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR)

Les apports sont en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont :

Madame Marielle URLACHER demeurant à SAINT PIERRE DE CLAIRAC (47270) 86 allée de Picsou lieudit Rougères.

Madame Delphine DELPECH demeurant à PUYMIROL (47270) 762 route du lac.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AGEN (47000)

Pour avis

Le notaire.
21VE03136

BABEL
SARL au capital de 1 000.00 €
Siège social : 23 Rue Trénac, 47000 AGEN
821 216 116 RCS AGEN

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décisions de l'associé unique du 30/06/2021, le siège social a été transféré, à compter du 01/07/2021, de 23 Rue Trénac, 47000 AGEN, à 27 Quai Georges Leygues, 47000 AGEN.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AGEN.

Pour avis, la gérance.
21VE03160

SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

PRIMEVER INTERNATIONAL, Société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros, Siège social : Marché d'intérêt national, 47000 AGEN, 811 156 363 RCS AGEN

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 23 juin 2021, il résulte que les mandats de la société MAZARS, CAC titulaire, et de Monsieur Frédéric MAUREL, CAC suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est procédé ni à leur renouvellement ni à leur remplacement.

POUR AVIS, la Présidente
21VE03176

INVIATIS
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : Lieu-dit LASSERRE
AGROPOLE - Deltagro 2
47310 ESTILLAC
895 118 149 RCS AGEN

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

L'Associé unique a, en date du 01/06/2021, décidé et réalisé l'augmentation du capital social de la Société de 30 000 € par apports en numéraire et incorporation de la prime d'émission. Le capital social a en conséquence été porté à 31 000 €.

La refonte des statuts a été réalisée en conséquence.

Pour avis
21VE03010

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
Rue du Cardinal Richaud
33000 BORDEAUX

SASU SANDRA M.
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Rue du Docteur Courret, 47200 MARMANDE
889 282 372 RCS AGEN

Aux termes d'une décision en date du 09/07/2021 l'associée unique a décidé à compter du 01/08/2021 :

- de remplacer la dénomination sociale SASU SANDRA M. par SANDRA M. et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- de transférer le siège social du 9 Rue du Docteur Courret, 47200 MARMANDE, au Lieu dit Perilley, 47200 MARMANDE, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, le Président
21VE03119

AVOLIS AVOCATS
Le Forum
15 rue Raoul Perpère - 64100- BAYONNE
Tél : 05 59 31 21 21 Courriel :
contact@avolis-avocats.fr

« Q.S.A. CONSEIL »
Société à responsabilité limitée au capital de 32.060 €uros.
Siège social : Site d'Agropole - Route de Condom - 47310 ESTILLAC
R.C.S : AGEN B 392 778 858

Aux termes d'une assemblée générale mixte du 30 juin 2021, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 107.940 €uros pour le porter à 140.000 €uros par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur la réserve intitulée RÉSERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES, par voie de création de 771 parts nouvelles de 140 €uros chacune attribuées gratuitement aux associés, et de modifier corrélativement les articles 6 et 7 des statuts.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

La Gérance
21VE03125

Maître Guillaume LORIOD, notaire à GUJAN-MESTRAS

MILANA SCI AU CAPITAL DE 1.000 €
Siège social : BEAUPUY (47200)
26 chemin de Larroque
RCS AGEN 842792715

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal du 25 juin 2021, les associés de la SCI MILANA ont décidé la transformation de la Société **en société par actions simplifiée** à capital variable, au capital minimum de 100 euros à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, sa durée, son capital et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Aux termes du même procès verbales les associés ont décidé de :

Modifier l'objet social qui devient : « ARTICLE 2. OBJET

La société a pour objet, en France et à l'étranger : Prise de toutes formes de participations dans toutes formes de société. Acquisition création prise à bail exploitation soit personnelle soit par location-gérance de tous fonds artisanaux &/ou de commerce acquisition prise à bail location-vente propriété ou copropriété de terrains d'immeubles construits ou en cours de construction à rénover de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire d'immeuble collectifs ou individuels à usage d'habitation commercial industriel professionnel ou mixte réfection rénovation réhabilitation d'immeubles anciens ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation amélioration.

Et plus généralement toutes opérations de quelques natures qu'elles soient juridiques, économiques et financières, civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet ci-dessus ou à tous autres similaires ou connexes de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement, en France ou à l'étranger. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opération peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires. En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité. "

La transmission des actions est libre.

Sous sa nouvelle forme de Société par actions simplifiées, la société est dirigée par : Monsieur Fabien MILLECAM, président de la société, demeurant BEAUPUY (47200) 26 chemin de Larroque.

Mention sera faite au RCS de AGEN.

Pour avis
21VE03122

LA VIE ECONOMIQUE DU SUD-OUEST
HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES
SE CHARGE DE VOS
APPELS D'OFFRES & AVIS D'ENQUÊTE
WWW.VIE-ECONOMIQUE.COM

SCI DE LA PLACE DES BASQUES

Société Civile au capital de 1.219 €
Siège : ZONE D AMENAGEMENT CONCERTE DE FABAS 47550 BOE
411913601 RCS de AGEN

Par décision de l'associé unique du 18/06/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 20 rue Desbordes Valmore 75116 PARIS. Radiation au RCS de AGEN et ré-immatriculation au RCS de PARIS

21VE03130

SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2021, l'associé unique de la société DS HOLDING, Société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros ayant son siège social : 37 Boulevard de la république - 47000 AGEN 834 073 058 RCS AGEN a décidé :

- d'étendre l'objet social à l'activité d'agent commercial et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

La Gérance

21VE03163

TAX TEAM ET CONSEILS
Société d'Avocats
61 rue du Pr. Lannelongue
BP 10062
33028 Bordeaux Cedex

AGRI SERVICE AQUITAINE

Sigle : A.S.A
Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège social : Château Latané – 47400 TONNEINS
transféré au 8 rue Gabriel Vincent – 47400 TONNEINS
RCS AGEN 838 226 116

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société **AGRI SERVICE AQUITAINE** du 30 juin 2021, il a été constaté la démission de M. Hideto KANGAWA de ses fonctions de Directeur Général la démission de la société AFR MANAGEMENT de ses fonctions de Président à compter du 30 juin 2021, il a été décidé de nommer en remplacement du Président M. Hideto KANGAWA à compter du 30 juin 2021 et il été décidé de transférer le siège social au 8 rue Gabriel Vincent – 47400 TONNEINS à compter du 30 juin 2021. En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et les mentions suivantes sont publiées :

SIÈGE SOCIAL

Ancienne mention : Château Latané – 47400 TONNEINS

Nouvelle mention : 8 rue Gabriel Vincent – 47400 TONNEINS

PRÉSIDENT

Ancienne mention : AFR MANAGEMENT, 31 avenue du Parc des Sports – 33230 SAINT-MEDARD-DE-GUIZIERES

Nouvelle mention : M. Hideto KANGAWA, 8 rue Gabriel Vincent – 47400 TONNEINS

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ancienne mention : M. Hideto KANGAWA, 8 rue Gabriel Vincent – 47400 TONNEINS Nouvelle mention : néant.

Mention sera faite au RCS d'AGEN.

Pour avis,

Le Président

21VE03149

LEGIGARONNE
Avocats à la Cour
Spécialistes en Droit des Sociétés en Droit Fiscal et Droit Social
9 rue Pontarique 47000 Agen

PHM IMMOBILIER

Société par actions simplifiée
A capital variable
Siège : 4, rue Pierre Mendès-France, 47550 BOE
452 604 440 RCS AGEN

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie le 30 juin 2021, il résulte que :

- Monsieur Gwénolé, Pierre, Marie BELLEGO, Responsable d'exploitation, domicilié à 47550 BOE, lieu-dit « Payrol » 4, rue Pierre Mendès France, a été nommé Président de la société, à compter du 1er juillet 2021, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre MONGODIN, démissionnaire.

21VE03157

LEGIGARONNE
Avocats à la Cour
Spécialistes en Droit des Sociétés en Droit Fiscal et Droit Social
9 rue Pontarique 47000 Agen

ENTREPRISE CLUB S.A.

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 324.898 €
SIEGE : LIEU-DIT « PAYROL » 4, RUE PIERRE MENDES FRANCE, 47550 BOE
345 046 791 RCS AGEN

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie le 30 juin 2021, il résulte que :

- Monsieur Gwénolé BELLEGO, Responsable d'exploitation, domicilié à 47550 BOE, lieu-dit « Payrol » 4, rue Pierre Mendès France, a été nommé Président de la société, à compter du 1er juillet 2021, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre MONGODIN, démissionnaire.

21VE03165

LEGIGARONNE
Avocats à la Cour
Spécialistes en Droit des Sociétés en Droit Fiscal et Droit Social
9 rue Pontarique 47000 Agen

VISION HABITAT

Société par actions simplifiée
A capital variable
Siège : 4, rue Pierre Mendès-France, 47550 BOE
851 613 935 RCS AGEN
SIRET 851 613 935 00010

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie le 30 juin 2021, il résulte que :

- Madame Diane MARRAUD épouse BRUNET, Directrice de société, domiciliée à 47000 AGEN, 9, Cours Washington, a été nommé Présidente de la société, à compter du 1er juillet 2021, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre MONGODIN, démissionnaire.

- Madame Diane MARRAUD épouse BRUNET démissionne de ses fonctions de Directeur Général ; ce poste ne sera plus pourvu.

21VE03166

LEGIGARONNE
Avocats à la Cour
Spécialistes en Droit des Sociétés en Droit Fiscal et Droit Social
9 rue Pontarique 47000 Agen

CATHERINE DE LUCA DESIGN D'ESPACE

Société par actions simplifiée à capital variable
Siège: 27, rue des Cornières 47000 AGEN
792 493 355 RCS AGEN
SIRET 792 493 355 00038

AVIS DE TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associée unique en date du 18 Novembre 2020, il ressort que :

Le siège social a été transféré à 47000 AGEN, 9, Place de la République, avec effet à compter du même jour ; la société ne conservant plus aucune activité à l'ancien siège.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

21VE03174

EARL DOMAINE DE SARRAU

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 €
Lieu dit Sarrau 47550 BOE
792 294 100 RCS AGEN

La collectivité des associés en date du 1er juin 2021

- a accepté en date de 1er juin 2021, la nomination en tant que co-gérant de la société de M. DURAND Jean-Baptiste, Guy, André, demeurant 2 Rue Lamouroux (47000) AGEN.

La société sera donc gérée par M. DURAND Pierre et M. DURAND Jean-Baptiste, Guy, André.

Pour avis,

21VE03179

SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

PRIMEVER INTERNATIONAL, Société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros porté à 140.000 euros, Siège social : Marché d'intérêt national 47000 AGEN RCS AGEN 811 156 363,

Aux termes d'une décision du 23 juin 2021, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : toutes activités de commissionnaire en douanes, et notamment l'accomplissement des formalités douanières pour le compte de tiers ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Du même procès-verbal des décisions de l'associée unique du 23 juin 2021, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 120.000 euros par émission de 12.000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 20.000 euros à 140.000 euros. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés. Ancienne mention : Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000 €). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent quarante mille euros (140.000 €).

POUR AVIS La Présidente

21VE03177

CABINET D'AVOCATS JOËLLE BORDY
42, cours Georges Clemenceau
33000 - BORDEAUX
Tel : 05.57.14.39.20 - Fax : 05.57.14.39.21
Mail : contact@cabinetbordy-avocats.com

RIGHINI INDUSTRIE

Société par actions simplifiée
Au capital de 2.000.000 €
Siège social : Avenue Pierre Mendès-France
47400 TONNEINS
421.372.533 RCS AGEN

Aux termes d'une décision en date du 24-06-2021, l'Associé Unique a décidé de nommer à compter du même jour en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration, sans limitation de durée, Monsieur Xavier FAURET, demeurant 56, chemin de Candelles, 47160 Razimet.

21VE03178

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

PUBLICITE@ECHOS-JUDICIAIRES.COM

SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

AVIS DE TRANSFORMATION

SATAR TRANSPORT AGEN INDUSTRIEL SARL transformée en SAS au capital de 100.000 euros Siège social : Marché d'Intérêt National 47000 AGEN RCS AGEN 880 083 779. Aux termes de décisions du 13 juillet 2021, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à 100.000 euros. Exercice du droit de vote : sur justification d'identité et d'inscription en compte des actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme de SARL, la Société était gérée par M. Julien GARNIER et M. Alexandre MALAURE. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par : PRÉSIDENTE : La société PRIM@EVER SERVICES SAS au capital de 1.006.400 euros ayant son siège social Marché d'Intérêt National 47000 AGEN RCS AGEN 612 750 117 DIRECTRICE GENERALE : La société SOCIETE AGENAISE DE TRANSPORTS ET D'AFFRETEMENTS ROUTIERS – SATAR SAS au capital de 10.000.000 euros ayant son siège social sis Marché d'intérêt national 47550 BOE RCS AGEN 026 320 093.

Pour avis La Gérance
21VE03181

PRO VINALIS
SARL au capital de 1.500 €
1698 avenue du Docteur NOGUES – 47550 BOE
RCS AGEN 833.288.491

AVIS DE DISSOLUTION

D'une décision en date du 2 juillet 2021 prise par la SAS PANLOSS, associé unique de la société PRO VINALIS visée en rubrique, il résulte que la société est dissoute avec effet du 31 mars 2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront faites dans le délai de 30 jours à compter de la présente publication.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN.

Pour avis et mention,

L'associé unique.
21VE03189

CRÉATEURS D'ENTREPRISES POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS

ABONNEZ-VOUS !

LEGIGARONNE
Avocats à la Cour
Spécialistes en Droit des Sociétés en Droit Fiscal et Droit Social
9 rue Pontarique 47000 Agen

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à AGEN du 29 Juin 2021, enregistré au SPFE AGEN 1 le 8 Juillet 2021, Dossier 2021 00032696, Référence 4704P01 2021 A 01390,

La **SAS OKEANOS**, ayant son siège à 47000 AGEN, 135, boulevard Carnot, immatriculée 881 605 133 RCS AGEN, a vendu à la **SAS PAPIITO**, ayant son siège à 47550 BOE, 17, avenue de Bigorre, immatriculée 849 826 128 RCS AGEN,

Un fonds de commerce de « Coffee shop, restauration rapide sans alcool, vente à emporter », exploité à 47000 AGEN, 135, boulevard Carnot, pour l'exploitation duquel le vendeur est immatriculé 881 605 133 RCS AGEN et identifié SIRET 881 605 133 00019, moyennant le prix de VINGT CINQ MILLE Euros (25.000 €).

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er Juillet 2021.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales auprès du Cabinet LEGIGARONNE, Avocats à 47000 AGEN, 9, rue Pontarique, où domicile a été élu à cet effet.
21VE03128

Jean-Luc SENTENAC
Alexandra ALZIEU-BLANC
Romain DAROS
Notaires associés

Suivant acte reçu par Me Jean-Luc SENTENAC, le 11 Juin 2021, enregistré à AGEN 1, le 05/07/2021, Dossier 2021 00031683 référence 4704P01 2021 N 00653,

Monsieur Laurent GERVAIS et Madame Béatrice BELLEAUD, demeurant ensemble à CASTELJALOUX (47700), Gassac,

Ont cédé à la société dénommée **SARL LA MIE DE CASTEL**, Société à responsabilité limitée, dont le siège social est à CASTELJALOUX (47700), 41 avenue de la Liberté, (réellement 41 avenue de la libération en cours de modification)

La société dénommée SARL LA MIE DE CASTEL,

Société à responsabilité limitée, dont le siège social est à CASTELJALOUX (47700), 41 avenue de la Libération,

Le fonds artisanal de Boulangerie-Pâtisserie, exploité à CASTELJALOUX (47700), 41 avenue de la Libération.

Moyennant le prix de 150.000,00 €, savoir :

- éléments incorporels : 135.000,00 €

- matériel et mobilier commercial : 15.000,00 €

Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me SENTENAC notaire à CASTELJALOUX (47700) 5 avenue du 8 mai 1945, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion - Me Jean-Luc SENTENAC
21VE03182

LA VIE ÉCONOMIQUE DU SUD-OUEST
HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

Édité par COMPO-ECHOS
SARL au capital de 50 000 €
Siège social : 108 rue Fondaudège
CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex
SIRET 353 502 644 00019

Directeur de la publication : Guillaume **LALAU**
Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET**
Rédacteur en chef : Vincent **ROUSSET**
Direction artistique : David **PEYS**

Maquettistes : Sarah **ALBERT** & Noëllie **SANZ**

Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE**
Rédaction : Nathalie **VALLEZ**, Jennifer **WUNSCH**, Chantal **BOSSY**, Suzanne **BOIREAU-TARTARAT** & Nelly **BETAILLE**

Chargée de Webmarketing et Community Manager : Cyrielle **MORFEA**
Community Manager : Maïlys **MENDIBOURE**

Responsable annonces légales : Emmanuelle **GESLAIN**

Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO**

Responsable comptable : Florence **MANOEUVRIER**

Service abonnement : Catherine **DEPETRIS**

Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU**

Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU**, Franck **DUPERIÉ** & Christine **SABOURIN**

Secretariat : Khedidja **OUIS**

PUBLICITÉ
Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

Dépôt légal à parution Hebdomadaire
Parution le mercredi

Impression : **ROTIMPRES**

Routage : **SUD MAILING**

Commission paritaire
n° 1022 I 182705

ISSN 2729-0034

Prix unitaire : 1,30 €

Abonnement 1 an : 34 €

Membre RésoHebdoEco

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES DES PROFESSIONS LIBÉRALES

Les professionnels libéraux bénéficient des indemnités journalières en cas de maladie à compter de juillet 2021.

À compter du 1er juillet 2021, les professionnels libéraux relevant de la Cnavpl (Caisse nationale d'assurance vieillesse des professionnels libéraux) bénéficient des indemnités journalières en cas d'arrêt maladie.

Ce régime bénéficie également aux conjoints collaborateurs et aux professionnels relevant du régime micro-social. Il ne concerne en revanche pas les avocats.

COTISATION DE 0,3 %

Le financement est assuré par une nouvelle cotisation au taux de 0,3 %, calculée sur la base du revenu déclaré à l'administration fiscale, dans la limite de trois fois le plafond annuel de la sécurité sociale (123 408 euros). Pour 2021, compte tenu de l'entrée en vigueur au 1er juillet, la cotisation est appelée au taux de 0,15 %.

Compte tenu du plafonnement à trois fois le plafond, la cotisation annuelle maximale se chiffre à 185,11 euros. Une cotisation minimale est due lorsque le revenu est inférieur à 40 % du plafond de la sécurité sociale (soit 16 454 euros). Elle se chiffre ainsi à 49,36 euros (24,68 euros pour 2021). Cette cotisation minimale s'applique notamment en début d'activité.

La cotisation de 0,3 % ne s'applique pas aux professionnels relevant du régime micro-social (auto-entrepreneurs affiliés à la Cipav), pour lesquels le taux des cotisations sociales est porté de 22 % à 22,2 %.

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Les prestations sont identiques à celles dont bénéficient les autres travailleurs indépendants.

Les indemnités journalières seront versées pendant les 90 premiers jours de l'arrêt de travail pour maladie après un délai de carence de trois jours.

Le montant de l'indemnité est égal à 1/730 du revenu de référence dans la limite de trois fois le plafond de la sécurité sociale (123 408 euros). L'indemnité journalière maximale se chiffre ainsi à 169,05 euros.

Notons que les autres travailleurs indépendants, commerçants, artisans ou autres professionnels libéraux, doivent cotiser au taux de 0,85 % jusqu'à cinq fois le plafond de sécurité sociale. En outre, les indemnités journalières sont plafonnées à 1/730 du plafond de la sécurité sociale (soit un montant maximum de 56,35 euros).

Référence
Décret 2021-755 du 12 juin 2021

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2019 T4	116,16	+ 1,84 %
2020 T1	116,23	+ 1,39 %
2020 T2	115,42	+ 0,18 %
2020 T3	115,70	+ 0,43 %
2020 T4	117,79	+ 0,32 %
2021 T1	116,73	+ 0,43 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE
PLAFOND MENSUEL

2021 : 3 428 €
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (41 136 €)

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2020

VOITURES	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,456	(d x 0,273) + 915 €	d x 0,318
4 CV	d x 0,523	(d x 0,294) + 1 147 €	d x 0,352
5 CV	d x 0,548	(d x 0,308) + 1 200 €	d x 0,368
6 CV	d x 0,574	(d x 0,323) + 1 256 €	d x 0,386
7 CV et plus	d x 0,601	(d x 0,340) + 1 301 €	d x 0,405
VÉLO-MOTEUR	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm³	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,237
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,068) + 1 365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION

	MAI 2020	MAI 2021	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	104,71	106,2	+ 1,4 %
INDICE HORS TABAC	103,95	105,34	+ 1,3 %

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS – IRL

TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %
3e TRIMESTRE 2020	130,59	+ 0,46 %
4e TRIMESTRE 2020	130,59	+ 0,20 %
1er TRIMESTRE 2021	130,69	+ 0,09 %

SMIC

HORAIRE	MENSUEL (35 H)
10,25 €	1 554,62 €

TENDANCES **BOURSE**

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2021		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	6 559,25	-0,6%	18,2%	32,0%	6 666,26	5 399,21	France
SBF 120	5 136,80	-0,7%	16,9%	31,2%	5 212,76	4 290,93	France
EURO STOXX 50	4 093,38	-0,8%	15,2%	24,2%	4 158,14	3 481,44	Europe
S&P 500	4 384,63	3,2%	16,7%	37,7%	4 384,63	3 700,65	USA
NASDAQ 100	14 877,89	6,3%	15,4%	37,3%	14 877,89	12 299,08	USA
FOOTSIE 100	7 125,42	-0,1%	10,3%	16,9%	7 184,95	6 407,46	Royaume-Uni
DAX 30	15 790,51	0,6%	15,1%	25,0%	15 790,51	13 432,87	Allemagne
SMI	12 081,62	2,0%	12,9%	18,1%	12 085,51	10 522,22	Suisse
NIKKEI	28 569,02	-1,3%	4,1%	28,2%	30 467,75	27 055,94	Japon
SSE COMPOSITE	3 547,84	-1,2%	2,2%	4,9%	3 696,17	3 357,74	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2021		Rendement 2020
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
ACTIPLAY (GROUPE)	2,66	19,8%	228,4%	258,5%	3,99	0,69	-
AIR MARINE	1,71	-18,6%	-19,3%	-28,8%	2,50	1,70	-
ASHLER ET MANSON	2,18	0,9%	14,7%	4,0%	2,18	1,90	-
BLUE SHARK PS	4,78	25,8%	-25,3%	-25,3%	6,55	3,28	-
CERINNOV GROUP	1,36	-17,0%	-30,8%	87,4%	2,13	1,14	-
CHEOPS TECHNOLOGY	44,80	0,0%	14,3%	21,1%	45,40	39,20	1,7%
DOCK.PETR.AMBES AM	480,00	-4,0%	31,1%	31,9%	520,00	366,00	6,1%
EAUX DE ROYAN	110,00	6,8%	-2,7%	-9,1%	118,00	94,00	8,8%
EUROPLASMA	0,51	-28,2%	-77,3%	-79,0%	2,27	0,51	-
FERMENTALG	2,59	-5,3%	79,1%	112,3%	4,40	1,45	-
GASCOGNE	4,90	-1,2%	22,5%	72,5%	5,20	3,94	-
GPE PAROT (AUTO)	2,95	-5,8%	76,1%	42,5%	3,27	1,58	-
I.CERAM	1,52	11,8%	0,7%	22,1%	2,43	1,29	-
I2S	3,60	-1,6%	12,5%	-7,7%	3,94	3,20	-
IMMERSION	1,72	-4,4%	-18,1%	-21,8%	2,10	1,41	-
IMPLANET	0,80	-9,1%	-28,7%	-29,2%	1,34	0,80	-
LECTRA	32,65	1,2%	30,6%	102,5%	33,70	23,50	0,7%
LEGRAND	92,22	4,8%	26,3%	34,5%	92,22	71,92	1,5%
MULTIMICROCLOUD	0,19	-25,2%	-44,1%	N/A	0,34	0,19	-
O SORBET D'AMOUR	5,00	N/A	N/A	N/A	10,00	1,50	-
OENEO	12,66	6,2%	16,6%	14,1%	13,00	10,50	-
POUJOULAT	37,00	-11,5%	27,6%	74,5%	41,80	29,00	1,1%
SERMA TECH.	354,00	-1,7%	23,8%	30,1%	530,00	268,00	1,0%
UV GERMI	9,70	-3,2%	25,2%	13,5%	15,90	7,75	-
VALBIOTIS	6,64	-9,2%	9,6%	52,6%	8,30	6,06	-
HYDROGENE DE FRANCE	29,85	N/A	N/A	N/A	32,80	29,85	-

MARCHÉ DE L'OR				MARCHÉ DES CHANGES (/€)			
	Dernier cours	Var. 31/12	Prime sur l'or fin		Dernier cours	Var. 31/12	Pays
LINGOT 1 KG	€49 000,00	-1,5%	-0,2%	DOLLAR USD	1,19	-3,4%	Etats-Unis
NAPOLÉON 20 F 5,81G	€289,90	-3,1%	1,9%	LIVRE GBP	0,86	-4,8%	Royaume-Uni
PIÈCE 20 DOLLARS 30,09 G	€1 600,00	-6,4%	8,3%	FRANC SUISSE CHF	1,09	0,5%	Suisse
PIÈCE 10 DOLLARS 15,04 G	€877,50	3,2%	18,8%	DOLLAR CAD	1,48	-5,2%	Canada
PIÈCES 50 PESOS 37,5 G	€1 853,00	-1,3%	0,7%	YEN JPY	130,55	3,2%	Japan(100)
SOUVERAIN 7,32 G	€355,00	-8,0%	-1,1%	COURONNE DKK	7,44	0,0%	Danemark
PIÈCE LATINE 20 F 5,80 G	€284,00	-5,9%	-0,2%	COURONNE SEK	10,20	1,7%	Suéde
PIÈCE 10 FLORINS 6,05 G	€297,00	-3,8%	0,0%	RAND ZAR	17,15	-4,9%	Afrique du Sud
PIÈCE SUISSE 20 F 5,81 G	€285,20	-4,0%	0,2%	DOLLAR AUD	1,59	-0,1%	Australie
KRUGERRAND 31,10 G	€1 640,00	-2,1%	7,5%	YUAN RMB	7,68	-3,3%	Chine

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

«Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations.»

ALIENOR CAPITAL

GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS ET GESTION DE FONDS
18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

ITINÉRAIRE MAGIQUE D'UN PÉRIGOURDIN À LAS VEGAS

Xavier Mortimer est plus connu sous le nom de Xavier Millescamps à Périgueux, où il a grandi. Il trace sa route à Las Vegas. Le producteur Alex Goude annonce son arrivée au Strat avec son nouveau show « The Dream Maker » dès le 1er Juillet.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

Le fait que Périgueux soit le berceau du festival international Mimos n'est peut-être pas étranger à la vocation de Xavier Millescamps-Mortimer, mime et illusion des gestes y créent la surprise chaque été. Mais c'est dans l'émission « La France a un incroyable talent » que tout a commencé pour le jeune homme : il y a été repéré par le célèbre Cirque du Soleil, qui lui a offert le rôle principal de Michael Jackson, « One Show » à Las Vegas. Il a évolué pour devenir le seul artiste de l'histoire de la compagnie à posséder son propre show dans la ville de la magie, sous la direction d'Alex Goude. Depuis, Xavier Mortimer a tourné dans le monde avec des spectacles alliant comédies, illusions et arts du cirque.

Il apparaît dans des émissions internationales, enchaîne les prix de magie et a enregistré plus de 5 milliards de vues sur les réseaux sociaux pendant le confinement. Comme bien d'autres, Xavier Mortimer a dû abandonner le spectacle vivant au profit de l'e-show lors de la pandémie. L'une de ses vidéos a battu des records sur Facebook en juin 2020 avec plus de 354 millions de vues en un mois. Il est devenu le magicien le plus suivi, avec 10 millions de followers.

RETOUR EN LIVE APRÈS LE SUCCÈS NUMÉRIQUE

Le voici pour sa cinquième année de show à Las Vegas, passant du Bally's/Paris (250 places) à The Strat Hotel, Casino & SkyPod, dans un nouveau théâtre de 600 places. Son nouveau show, « Le Faiseur de Rêves », est produit, écrit et mis en scène par Alex Goude. Un spectacle très visuel, dans l'esprit de la ville lumière. Xavier Mortimer ajoute son univers poétique à celui de la magie avec des illusions originales et de la comédie. Remonter sur scène après 15 mois d'arrêt est une renaissance pour celui qui vit sa spécialité dans le partage de sensations et d'interactions uniques avec le public. « On a réussi à retranscrire sur scène les tours de mes vidéos les plus vues grâce à ce nouveau super théâtre. »
Pour créer ce nouveau show, plus magique et plus fou que jamais, Alex Goude et Xavier Mortimer ont revisité leur premier spectacle : des lumières à la musique en passant par la vidéo, tout a été remanié et adapté à cet espace. Le metteur en scène a réussi à retranscrire en live les vidéos déjantées du magicien pour que le public réalise qu'il ne s'agit pas de trucage vidéo. Adam Steck, célèbre producteur et directeur de Spi Entertainement, propriétaire du Strat Las Vegas, voit dans la combinaison de son théâtre et de l'incroyable « fan base » de Xavier Mortimer un partenariat magique : il l'a en tout cas choisi comme vedette pour l'ouverture.

> Il a enregistré plus de 5 milliards de vues sur les réseaux sociaux